

EMC1 Droits et devoirs du collégien

Voir Feuille de route

COLLER LA FEUILLE DE ROUTE EN DÉBUT OU FIN DE CHAPITRE

Suivre les consignes de la feuille de route

Problématique : Quels sont les droits et devoirs du collégien ?

Problématique : question que l'on se pose et à laquelle tu dois savoir répondre à la fin du cours.

I. En France et ailleurs, les enfants vont-ils tous à l'école ?

Ma méthode

Réponse en fonction de l'élève.

Correction de réponse à la problématique (version détaillée) :

La méthode du prof

⇒ Nous allons voir si tous les enfants vont à l'école en France et ailleurs de nos jours.

Tout d'abord, en France, les enfants vont tous à l'école, notamment au collège. C'est un droit fondamental appelé droit à l'éducation qui est respecté. Depuis les lois de Jules Ferry en 1882, l'école est gratuite, laïque et obligatoire.

Par exemple, en France, près de 100% des enfants sont scolarisés, c'est-à-dire qu'ils vont tous à l'école.

De plus, tous les enfants du monde ne vont pas à l'école. Alors que l'éducation est normalement un droit de tous les enfants, dans le monde, tous les enfants ne vont pas à l'école. Leurs familles n'ont pas suffisamment d'argent et doivent travailler pour se nourrir et se loger.

C'est le cas par exemple de Jafar en Afghanistan, qui vend de la fumée porte-bonheur sur le marché pour pouvoir nourrir sa famille.

Enfin, c'est une chance d'aller à l'école. Cela permet de s'épanouir et de pouvoir choisir son métier plus tard.

Par exemple, Rayanatou, au Niger, n'a pas pu aller à l'école et avoir la vie qu'elle souhaitait.

I. Pourquoi les droits au collège nécessitent-ils des devoirs ?

Mes règles du jeu :

Réponse en fonction de l'élève.

⇒ Aujourd'hui, les droits au collège nécessitent des devoirs.

Pour pouvoir être appliqué, tout droit nécessite des règles à respecter, donc des devoirs. S'il n'y a pas de devoirs, c'est-à-dire des actions que l'on est obligé de faire, c'est la loi du plus fort qui s'impose. Les droits de tous ne pourraient alors plus être respectés.

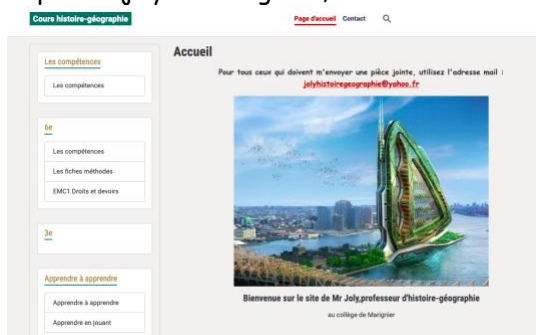
Par exemple, au collège, le droit à l'éducation impose des devoirs d'élève à respecter, qui sont inscrits dans le règlement intérieur.

□ Pour chaque devoir, **retrouve** la partie du règlement intérieur qui correspond en **indiquant** la page et le numéro de la partie.



Page et numéro de la partie du règlement intérieur :	Page et numéro de la partie du règlement intérieur :	Page et numéro de la partie du règlement intérieur :	Page et numéro de la partie du règlement intérieur :
--	--	--	--

□ Va sur le site de M. Joly (<http://jolyhistoiregeographie.e-monsite.com>), par une recherche sur un moteur de recherche (ex : Google). Il suffit de taper : « jolyhistoirege » , dans le moteur de recherche.



- Sur le site, va sur la page qui correspond au chapitre étudié, puis **ouvre** la feuille de route, les documents et le cours.
- **Repère** les ressources (vidéos, articles...) de la partie : « Pour comprendre autrement ».
- Va également sur la page « Fonctionnement du cours », dans la rubrique « Dans la classe » et **repère** le document « Informations à propos du cours de M. Joly ». Tu peux **lire** ce document en classe et **regarder** la capsule vidéo à la maison.

Devoirs à réaliser :

Pour le prochain cours :

- après avoir **regardé** sur le site « jolyhistoiregeographie » les liens de la partie « Pour comprendre autrement », **réponds** au QCM sur Pronote (Ne tiens pas compte des bonnes ou mauvaises réponses).
- sur le site « jolyhistoiregeographie », avec tes parents/tuteurs, **lisez** le document « Informations à propos du cours d'histoire-géographie » ou **visionnez** la capsule vidéo dans la partie « Fonctionnement du cours ». **Demande** à tes parents/tuteurs de **répondre** au questionnaire en ligne.